

CATHERINE
BOUHAND
ARCHITECTE

CNSNMM

1848 Route des Pessettes
39220 PREMANON

Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM

Route des Pessettes
39 220 PREMANON

C.C.T.P

Lot N°06 ELECTRICITE

04 mai 2026

ARCHITECTE

Catherine BOUHAND ARCHITECTE 44 Rue Eisenhower 39100 DOLE

Email : bouhand.catherine@orange.fr

Cahier des clauses techniques particulières

CNSNMM - Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM
Route des Pessettes 39 220 PREMANON
ARCHITECTE Catherine BOUHAND ARCHITECTE 44 Rue Eisenhower 39100 DOLE

Lot N°06 ELECTRICITE

Sommaire

A ELECTRICITE	3
06.1 GENERALITES	3
06.1.1 Préambule	3
06.1.2 Description succincte des travaux	3
06.1.3 Obligation de l'entrepreneur	3
06.1.4 Documents Techniques Contractuels	3
06.2 DEPOSE INSTALLATION	4
06.2.1 Dépose installation électriques avant démarrage travaux	4
06.3 APPAREILS D'ECLAIRAGE, LUMINAIRES	4
06.3.1 Luminaires LED	4
06.3.2 Applique murale LED Extérieure	4
06.4 INTERPHONIE, CONTROLE D'ACCES	5
06.4.1 Sonneries	5

A ELECTRICITE

06.1 GENERALITES

06.1.1 *Préambule*

06.1.1.1 *Connaissance du projet*

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

06.1.2 *Description succincte des travaux*

06.1.2.1 *Description succincte des travaux*

Les travaux faisant l'objet des présents documents consistent en la rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM situé Rue des Pessettes - 39220 PREMANON

06.1.3 *Obligation de l'entrepreneur*

06.1.3.1 *Lot traité global et forfaitaire*

Le présent lot est traité à prix global et forfaitaire. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans de l'architecte et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens. Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans ou descriptif.

06.1.3.1 2 *Lecture du bordereau*

L'entrepreneur devra établir ses quantités en fonction des plans et du C.C.T.P., les quantités portées dans le présent document sont fournies à titre indicatif pour renseignement sur la consistance du projet, celles-ci n'ayant aucune valeur contractuelle. Dans le cas où celles portées sur le présent bordereau ci-joint sont utilisées, elles seront réputées avoir été vérifiées par l'entrepreneur et ne pourront en aucun cas être contestées.

06.1.4 *Documents Techniques Contractuels*

06.1.4.1 *D.T.U., note générale (privé)*

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le règlement sanitaire duquel relève la commune de Prémanon 39220
- Les cahiers des charges D.T.U., les règles de calcul D.T.U. publiés par le C.S.T.B., ainsi que leurs annexes modificatifs, additifs ou errata, non concernés par les fascicules techniques subsivés.
- Les cahiers des clauses spéciales rattachés au D.T.U. et les mémentos pour la conception, publiés par le C.S.T.B.
- Les cahiers des charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels.
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés privés
- D'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités.

06.1.4.1 2 *Liste des D.T.U.*

... et plus particulièrement les documents suivants :

- DTU 65.7 : Exécution de planchers chauffants par conducteurs et câbles électriques enrobés dans le béton.
- DTU 70.1 : Installation électrique des bâtiments à usage d'habitation.
- DTU 68.1 : Installation de ventilation mécanique.
- Code de la construction et de l'habitation - Livre I- Titre II- Chapitre III - Articles R123.1 à R123.55- Protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public
- Code du travail - deuxième partie réglementaire - Titre III- Hygiène et sécurité - Section III- Prévention des incendies.
- Arrêté modifié du 25 juin 1980 portant sur l'approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- Décret n°88.1056 du 14 novembre 1988 portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du livre II du code du travail et textes subséquents ou complémentaires jusqu'au 1/07/1986
- Arrêté du 10/1176 relatif aux installations de sécurité
- Décret n° 73.525 du 12/06/73 et arrêté d'application du 22/06/73
- Arrêté du 20 janvier 1979 pris en application de l'article 5 du décret n°78.109 du 01/02/1979 fixant les mesures destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées à mobilité réduite, les installations neuves ouvertes au public
- Prescriptions législatives générales ou particulières applicables aux ouvrages à réaliser
- Norme du REEF, classe C
- Normes UTE, classe C en particulier pour la mise en oeuvre des matériels (installations), la norme NF C15.100
- Modification NF C15.100 (janvier 2008) relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation
- Norme handicapée arrêté du 24 août 2006 et arrêtés suivants
- Décret n°2006-255 du 17 mai 2006
- Arrêté du 30 novembre 2007
- Prescription réglementaire particulières applicables aux ouvrages à réaliser: spécifications techniques propres à certains Ministères, spécifications PROMOTELEC (logements), publications constitutives des règles de l'art, règles de l'assemblée Plénière des sociétés d'assurances dommages (installation de sécurité) ...
- Réglementation traitant de la protection de l'environnement, en particulier la norme NF S31.010- mesure du bruit dans une zone habitée en vue de la gêne de la population
- Norme C91.100 sur la protection de la radio-diffusion et de la télévision contre les troubles parasites d'origine industrielle

...Suite de "06.1.4.1 2 Liste des D.T.U...."

- NORME : NF C 14-100, installations de branchement de 1° catégorie comprise entre le réseau de distribution et l'origine des installations intérieures.
- NORME : NF C 15-150, installation de lampes à décharge à cathode froide.
- Décrets : n°2005-102 du 17 mai 2006, arrêtés du 1er août 2006 et n°2007-1327 de 11 septembre 2007 et suivants, relatifs aux normes d'accessibilités des personnes handicapées.

Cette énumération n'est pas limitative et exhaustive. Elle n'exclut pas les textes ou règlements particuliers applicables à des spécialités déterminées ou des cas d'espèces. Il conviendra de se conformer aux textes ou règlements particuliers édités par les autorités locales ou le distributeur d'énergie.

06.2 DEPOSE INSTALLATION

06.2.1 Dépose installation électriques avant démarrage travaux

Les travaux consistent à la dépose et neutralisation électrique des appareillages électriques avant réalisation des travaux, les travaux comprennent :

- la dépose des hublots de façades et mise en sécurité des câbles électriques à conserver
- la dépose des boutons des sonnettes des logements
- compris toute sujétion de dépose

06.2.1 1 Dépose appareillages électriques et neutralisation

Dépose appareillage électriques sur zone de travaux concerné: en façade

06.3 APPAREILS D'ECLAIRAGE, LUMINAIRES

06.3.1 Luminaires LED

06.3.1.1 Luminaire tubulaire suspendu à leds

Fourniture et pose de luminaire tubulaire suspendu à leds type Tuni de chez SFEL ou équivalent. avec détecteur de présence. Comportant câblage et raccordement, au tableau électrique, compris mise en place disjoncteur si nécessaire.

Caractéristiques :

- Luminaire tubulaire IK10 avec verine opalescente
- Classe I
- IP 66
- flux lumineux 1020 lm
- filin de suspension

Toute sujétion de pose et de mise en oeuvre

06.3.1.1 1 Tube suspendu à leds

Localisation :

Eclairage Carport

06.3.2 Applique murale LED Extérieure

06.3.2.1 1 Applique LED extérieure raccorder à l'interrupteur existant

Fourniture et pose d'un luminaire LED posé en applique extérieur, comportant alimentation, câblage et raccordement sur la filerie existante sécurisé précédemment avant démarrage travaux.

Compris si besoin remplacement / allongement câbles et raccordement au tableau existant

Luminaire type RESISTEX BALDER 1234 lm BL 4000K ou équivalent

Référence 946204 (EAN13 : 3168109462048)

Applique équipée d'une platine LED SMD

Couleur : Blanc - RAL approchant 9003 ou gris anthracite à confirmer par architecte

IP 65, IK 07

Larg. 60mm x Long. 500mm x Haut. 60mm

Flux restitué 1234 lm

Compris toutes sujétions de pose et de mise en oeuvre.

Localisation :

Pour balcons logements

06.3.2.1 2 Applique LED extérieure avec détecteur de présence

Fourniture et pose d'un luminaire LED avec détecteur de présence posé en applique extérieur, comportant alimentation, câblage et raccordement sur la filerie existante sécurisé précédemment avant démarrage travaux.

Compris si besoin remplacement / allongement câbles et raccordement au tableau existant

Luminaire type RESISTEX BALDER 1234 lm BL 4000K ou équivalent

Référence 946204 (EAN13 : 3168109462048)

Applique équipée d'une platine LED SMD

Couleur : Blanc - RAL approchant 9003 ou gris anthracite à confirmer par architecte

IP 65, IK 07

Larg. 60mm x Long. 500mm x Haut. 60mm

...Suite de "06.3.2.1 2 Applique LED extérieure avec détecteur de présence..."

Flux restitué 1234 lm

Compris toutes sujétions de pose et de mise en oeuvre.

Localisation :

Pour partie commune et entrée des deux logements

06.4 INTERPHONIE, CONTROLE D'ACCES

06.4.1 Sonneries

06.4.1.1

Suite à dépose avant démarrage travaux, installation d'un nouveau bouton poussoir de sonnerie à raccorder sur la filerie laissé en attente avant démarrage des travaux.

Compris si nécessaires remplacement filerie et raccordement au boîtier de la sonnerie.

Toutes sujétions de pose et de mise en oeuvre.

06.4.1.1 1 Bouton poussoir de sonnerie

Bouton poussoir de sonnerie